

Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
du bassin
Artois-Picardie

3

JUIN 97



*Les Orientations
Générales*

Sommaire

Garantir l'alimentation en eau potable p. 4

Améliorer la qualité des eaux de rivières p. 8

Intégrer l'eau dans la ville p. 10

Reconquérir le patrimoine écologique p. 12

Valoriser le littoral p. 15

Maîtriser les usages de l'eau p. 17

Informier et sensibiliser p. 19

Les orientations générales

Une approche prioritaire suivant six thèmes généraux a été retenue :

- la garantie de l'alimentation en eau potable,
- l'amélioration de la qualité des eaux de rivières,
- l'intégration de l'eau dans la ville,
- la reconquête du patrimoine écologique,
- la valorisation du littoral,
- la maîtrise des usages de l'eau,

auxquels il faut ajouter un volet sensibilisation et communication.

Garantir

l'alimentation en eau potable

En Artois-Picardie, 96 % de l'alimentation en eau potable du bassin est assurée par l'eau souterraine : la qualité de celle-ci est primordiale. Or, la teneur en nitrates présente un caractère préoccupant en plusieurs endroits. Son évolution doit être orientée dans un sens favorable par l'étude des moyens propres à réduire l'impact de la pollution d'origine agricole, visant à éviter les rejets azotés des industries et des collectivités dans les rivières et à limiter les effets des grandes infrastructures et des aménagements qui en découlent.

Ces actions doivent s'orienter prioritairement vers les zones de nappes sensibles non protégées naturellement et s'accompagner de moyens réglementaires et conventionnels adéquats (solidarité intercommunale, renforcement de la police des eaux).

Une gestion de l'exploitation quantitative des ressources conforme aux possibilités devra être définie afin de préserver l'avenir. Elle inclut une très bonne connaissance du milieu, un équilibre à trouver avec nos voisins belges pour l'utilisation de la nappe du calcaire carbonifère (réserve d'eau vitale pour les deux pays) et l'amélioration de la qualité des eaux de surface en vue de l'alimentation en eau potable dans certains secteurs.

1

Protéger les champs captants

Pour des raisons de productivité, les captages se trouvent généralement dans des vallées qui sont bien sûr plus urbanisées et industrialisées ; par ailleurs, la craie se trouve en relation étroite avec le cours d'eau et sa nappe alluviale.

Pour éviter la pollution à court terme de ces captages, des efforts prioritaires s'imposent (assainissement correct et adapté notamment).

Bien que des réserves de ressources en eau souterraine (parcs hydrogéologiques) existent encore, réserves qui permettront de disposer de ressources en eau lors de l'abandon de certains champs captants pollués, il faut affirmer que l'époque où l'on déplaçait les problèmes de ressources est révolue.

En effet, la fermeture, prévisible, de forages pose un problème de quantité de la ressource disponible.

Les aspects agricoles

C'est dans le milieu rural que se génère la ressource en eau. Il paraît important de réaffirmer que l'effort actuel de l'agriculture doit être soutenu grâce à des actions, telle la fertilisation raisonnée. La pollution par les nitrates est liée au rendement intensif à l'hectare et à l'usage de grandes quantités d'engrais et de déjections animales.

Des progrès ont été réalisés mais ils doivent se poursuivre par l'information (édition de plaquettes, conférences, actions auprès des Chambres d'Agriculture, des techniciens) afin de sensibiliser les acteurs aux risques qui en découlent.

A l'occasion du nouvel élan de la procédure agricole mise en oeuvre, il faut ajouter les procédures agrienvironnementales comme l'implantation de jachères fixes qui doivent se substituer à la jachère tournante.

Il faut aussi tenir compte du plan de développement durable qui n'est pas sans influence sur la qualité de l'eau car il y a possibilité de contrats, exploitation par exploitation, visant à viabiliser les installations, en cohérence avec la protection de l'environnement.

Pour les effluents d'élevages, de plus grandes capacités de stockages s'imposent (six mois d'autonomie) afin de permettre une pratique d'épandage techniquement appropriée (surfaces suffisantes, périodes judicieuses). Il est aussi nécessaire d'avoir un vrai contrôle des plans d'épandage ainsi que la maîtrise des quantités déversées par plafonnement, secteur par secteur.

Les terrains argileux sont adaptés aux épandages protégeant la qualité des eaux souterraines mais ils présentent plus de risques pour les rivières à cause du ruissellement.

En cas de regroupement d'élevages, les contraintes réglementaires doivent être adaptées en conséquence. Pour assurer une bonne sensibilisation des éleveurs, il faudrait créer un groupe de travail «Elevage» similaire au groupe de travail «Azote».

Les pollutions industrielles et collectives

Il va de soi que tout rejet direct en nappe affleurante ou souterraine est à proscrire.

Même les rejets en rivière ne sont pas sans conséquence sur la qualité des eaux de nappe. En effet, dans de nombreux bassins, les échanges nappes-rivières sont importants et il convient de maîtriser la qualité des cours d'eau du point de vue de l'azote notamment, d'autant plus que les principales ressources en eau souterraine se situent dans les vallées pour les pays crayeux.

Il convient aussi que les zones d'influence des captages ne se recouvrent pas avec les zones d'épandage : même si l'épandage constitue une des meilleures méthodes de traitement des industries agroalimentaires, il n'est pas certain qu'il soit partout sans incidence sur les eaux souterraines.

Enfin, des efforts complémentaires doivent se poursuivre tant au niveau de la maîtrise des effluents industriels que de l'assainissement rural (les eaux

usées des petites agglomérations et de l'habitat dispersé se retrouvent dans les rivières et s'infiltrant). D'ailleurs, à ce dernier titre, il conviendrait de définir rapidement une stratégie d'application de l'article 35 de la nouvelle loi sur l'Eau (zonage des communes en fonction des modes d'assainissement) notamment dans les zones d'assainissement non collectif (techniques à mettre en oeuvre, mise en conformité d'installations existantes).

Il serait bon également de réfléchir à la mise en place d'un inventaire des puits et des citernes qui servent actuellement de réceptacles aux eaux usées et fécales.

Les grands aménagements

Les grandes infrastructures (TGV, autoroutes, RN, canaux,...) doivent éviter la traversée des champs captants car elles sont potentiellement porteuses de pollutions chroniques ou accidentelles, soit directement, soit par les zones d'activités économiques qu'elles génèrent.

En cas d'infrastructures existantes, des mesures draconiennes s'imposent pour protéger en permanence la ressource en eau.

La police des eaux doit donc veiller particulièrement aux respects des normes de rejets adaptées au milieu récepteur local.

Notons par ailleurs qu'il faut veiller à une utilisation modérée des produits phytosanitaires de la part des services d'entretien de la SANEF, de la DDE, de la SNCF, des collectivités locales (espaces verts) qui emploient des herbicides à des doses largement supérieures aux recommandations des fabricants ; compte tenu du ruissellement, les eaux superficielles sont également concernées par ce problème.

Les aspects administratifs, réglementaires et conventionnels

Chaque création de POS doit être compatible avec la protection de la ressource en eau. Leur révision donne l'occasion de poursuivre progressivement des réserves foncières autour des champs captants.

2 Gérer l'exploitation des ressources en eaux souterraines

Les procédures de remembrement devront inclure le maintien «des pièges à nitrates» existants (haies, bandes boisées ou enherbées) et une sensibilisation auprès des acteurs concernés (géomètres, maires, etc...). Il serait bon de réfléchir à la mise en place d'une procédure juridique pour empêcher la suppression systématique des haies.

Certaines collectivités sont, de fait, les gardiennes de la ressource en eau et il serait équitable qu'une solidarité s'organise entre elles et les collectivités qui en bénéficient : par exemple sous forme d'une participation financière à un assainissement qui, nécessairement dans ces secteurs, doit être de plus haute qualité.

L'expérience montre que des prélèvements trop importants peuvent conduire à une surexploitation locale mais également menacer la survie des rivières. Ces processus peuvent aboutir à une dégradation de la qualité des eaux souterraines par une infiltration accrue d'eau polluée.

La gestion de la ressource demande une bonne connaissance des volumes d'eau mais également une bonne police des eaux. Or, si l'on dispose de beaucoup d'éléments en termes de productivité, on possède peu d'éléments en terme de volume global disponible.

Ce volume est tributaire des phénomènes météorologiques. De plus, il tend à diminuer en fonction de la dégradation de la qualité et de la sévérité accrue des normes relatives à l'eau potable.

Dans le cadre de sa mission de service public, le BRGM devrait poursuivre et accentuer le recueil des données sur le sous-sol et les eaux souterraines.

3 Trouver un accord avec nos voisins belges sur la gestion de la nappe du calcaire carbonifère

Les 24 à 25 millions de m³ prélevés annuellement dans le calcaire carbonifère pour les besoins de l'agglomération lilloise risquent de se réduire à 12 ou 15 millions de m³ vers 2005. Le niveau d'eau du calcaire carbonifère baisse de 1 à 2 mètres chaque année depuis plus de trente ans. Il apparaît vital de contribuer à sauver ce qui représente le tiers de l'ensemble des ressources de l'agglomération lilloise.

Au cours des vingt dernières années, les prélèvements français ont notablement diminué en raison des économies réalisées, à l'inverse des Belges qui prélèvent actuellement les 2/3 de la consommation totale annuelle.

Il serait possible, en France, de faire de la gestion intersaisonnière et d'arrêter certains hivers l'utilisation de la nappe mais on ne peut le faire que si c'est un bénéfice partagé, c'est-à-dire avec l'adhésion active des Belges. De leur côté les Belges devraient utiliser l'eau de surface, en particulier pour la transformer en eau potable et diminuer leurs prélèvements dans la nappe. Il resterait à agir au niveau français sur la qualité des eaux s'écoulant vers la Belgique pour atteindre cet objectif.

Malgré la prise de conscience en Belgique, la situation restera difficile, car les négociations ont été menées jusqu'à présent d'Etat à Etat et tant que l'on restera dans cette relation institutionnelle, il y aura une priorité de souveraineté fort légitime, qui risque d'être aggravée par le fédéralisme belge.

S'il n'y a pourtant pas entente, cette ressource va disparaître. Il est essentiel qu'une action commune puisse se dégager, que le SDAGE devra intégrer à partir de négociations internationales, associant en particulier les Flamands, les Wallons et les Hollandais, comme partenaires reconnaissant la dimension européenne de l'Escaut et du calcaire carbonifère, et bénéficiant de financements européens.

4

Préserver les possibilités complémentaires d'utiliser l'eau de surface pour la potabiliser

Quatre usines d'eau potable (Thiant, Aire-sur-la-Lys, Moule, Carly) à partir d'eau de surface, assurent actuellement le complément indispensable d'alimentation en eau potable pour la population du bassin.

D'autres projets existent, ils pourraient s'avérer nécessaires assez rapidement : la Communauté Urbaine de Lille envisage fortement d'utiliser l'eau de la Lys à l'amont d'Armentières.

Il faut intervenir efficacement sur les causes de dégradation de ces cours d'eau pour qu'ils continuent ou qu'ils puissent très prochainement répondre aux directives européennes pour la fabrication d'eau potable.

1

Préserver nos belles rivières

Au début des années 70, la qualité des cours d'eau du bassin Artois-Picardie était, dans beaucoup d'endroits, tellement mauvaise qu'elle constituait une gêne pour les riverains ; à l'inverse, certaines rivières étaient relativement exemptes de problèmes de pollution.

Aujourd'hui, les cas de pollution extrême sont devenus exceptionnels et les cours d'eau situés à l'aval des grandes concentrations humaines sont redevenus de qualité supportable (même s'il reste encore, ici ou là, beaucoup à faire). Par contre, on assiste à une lente et insidieuse dégradation de ce qu'il est convenu d'appeler «les belles rivières» au point que la plupart de celles dont l'objectif de qualité est 1 (eau de bonne qualité) restent encore ou sont repassées en qualité 2 (moyenne qualité).

Ceci comporte diverses causes parmi lesquelles on peut citer :

- l'assainissement mal fait ou insuffisant,
- les pratiques agricoles qui facilitent le lessivage des sols et l'apport de sédiments et de polluants,
- l'assèchement des zones humides qui déséquilibre la ressource en eau et empêche l'autoépuration des rivières,
- l'augmentation du niveau de vie des habitants qui demande les équipements du confort moderne (lave-linge...).

Pour les rivières de haut niveau, il faut donc réaffirmer avec force notre volonté d'atteindre la qualité 1 ou quand elle est atteinte, la volonté de la maintenir à toutes forces.

Quoiqu'il en soit, atteindre une qualité de haut niveau dans les cours d'eau impose un certain nombre d'actions et de règles de comportement :

- mettre en œuvre le meilleur assainissement possible pour les habitants y compris l'assainissement individuel dans les secteurs qui s'y prêtent,
- former les exploitants agricoles pour améliorer les pratiques :
 - labourage parallèle aux courbes de niveau,
 - maintien des haies qui retiennent l'eau et limitent l'érosion,
 - création de talus enherbés dans les talwegs pour limiter le ruissellement et l'apport de sédiments,
 - réduction progressive des engrais et des produits phytosanitaires.
- épurer les derniers points noirs industriels et contrôler la qualité et la permanence de l'épuration des effluents,
- limiter la création et la dimension des piscicultures en fonction du débit du cours d'eau et du crédit de pollution.

2

Vers des objectifs plus ambitieux à l'aval des grandes agglomérations

Même si les cartes départementales d'objectifs de qualité actuelles sont officielles depuis peu de temps, dans la pratique, les objectifs tels qu'ils y sont définis datent de 20 ans. Depuis, d'énormes progrès ont été réalisés sur le plan technique et dans les esprits ; des activités polluantes ont disparu, remplacées par d'autres moins polluantes (technologies propres) ; les dispositifs d'épuration sont beaucoup plus performants ; les mentalités ont évolué car les collectivités, les industriels intègrent maintenant les problèmes d'environnement dans leurs préoccupations de tous les jours. C'est ainsi que des objectifs inimaginables en 1970, sont aujourd'hui à notre portée.

Par ailleurs, l'Europe existe de plus en plus, on ne peut ignorer les impératifs de nos voisins Belges, Wallons et Flamands, même si ceux-ci ne dépendent pas du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie. Un projet d'utilisation d'eau de surface pour faire de l'eau potable (Escaut) et une réalisation (Yser) existent : les eaux devraient y être de qualité 2 pour satisfaire la grille européenne.

C'est pourquoi les cours d'eau dont l'objectif de qualité est modeste (qualité 3) devraient être en nombre plus limité qu'ils ne le sont actuellement. Notons, mais ce sera repris par ailleurs, qu'il se développe une demande sociale pour des eaux de bonne qualité à l'intérieur même des agglomérations.

Les objectifs que nous nous sommes fixés constituent l'affichage d'une ambition plus forte et d'une volonté politique d'aller au maximum du raisonnable technique et économique possible dans une région dont l'image de marque a tout à gagner.

Dans ce sens, la création d'infrastructures d'autoépuration de rivières (lagunes) apporterait une amélioration sensible de la qualité de l'eau de certains cours d'eau alimentés essentiellement par des effluents (même s'ils sont de bonne qualité) tout en utilisant au mieux, voire en réhabilitant, les zones humides actuellement peu exploitées : la basse vallée de la Scarpe pourrait se prêter à ce type de réalisation.

Intégrer l'eau dans la ville

Si l'eau est indispensable à la vie et à notre activité économique, elle est aussi un élément inséparable de notre cadre de vie. Au début des années 1970, certains cours d'eau étaient d'une pollution extrême au point qu'ils incommodaient les riverains : mauvaises odeurs, mousses de grande épaisseur... Dans certaines villes, on envisageait de les couvrir et de les transformer en parkings.

Aujourd'hui, la plupart de nos villes, qui se trouvent au bord de l'eau, ont découvert tout le parti qu'elles peuvent tirer du patrimoine eau d'un point de vue urbanistique, d'un point de vue qualité de vie, d'un point de vue cadre de vie et d'un point de vue image de marque à condition de retrouver une certaine qualité de l'eau, passant par l'épuration qui traite la pollution de flux.

Mais il reste un énorme problème, la pollution de stock, c'est-à-dire les boues accumulées au cours de dizaines d'années.

Ce problème doit être abordé en tenant compte :

- des difficultés juridiques, car beaucoup de canaux appartiennent encore à l'Etat qui se préoccupe principalement, et par nécessité, de la grande artère commerciale qu'est le Canal à Grand Gabarit,
- des problèmes financiers car les communes n'ont pas forcément les moyens d'effectuer les curages,
- des problèmes écologiques,
- des difficultés psychologiques liées au dépôt des boues toxiques.

1 Refuser l'objectif 3 à l'aval des grandes agglomérations

Un meilleur objectif apporte un cadre de vie supérieur dans la ville. C'est une attente des populations qui sont prêtes à s'investir.

Certes les possibilités d'amélioration à moyen terme peuvent être limitées compte tenu des réalités techniques, économiques, géographiques et humaines.

A plus long terme, il paraît impossible de sous-estimer cette attente.

2 Avoir une action plus soutenue sur le raccordement à l'égout

La mise aux normes des réseaux et le raccordement effectif des habitations demeurent un problème très important tant sur le plan du coût de la remise à niveau des systèmes d'assainissement que de celui de la modification des mentalités des concepteurs de réseaux, des maîtres d'ouvrages et des usagers.

Si on était resté au rythme du Vème Programme, il aurait fallu 50 ans pour raccorder tous les logements, ce qui était inacceptable.

Raccorder des habitations aux réseaux d'égout est une mesure qui présente tous les avantages car en même temps qu'elle contribue à la lutte contre la pollution, elle améliore le confort des habitants et valorise leur patrimoine.

C'est bien l'une des opérations qui est la plus rentable et il est nécessaire de se donner les moyens d'en augmenter le rythme.

L'image qui en découlerait apporterait une certaine richesse, et il y a là un atout considérable de cadre de vie, de qualité, d'image qu'il ne faut plus manquer d'autant que l'on viendrait ainsi conforter la volonté des municipalités.

3 Avoir une action efficace appropriée et durable sur les sédiments

Il n'y aura pas d'eau de rivière de bonne qualité si le problème des boues n'est pas fortement abordé. Les rivières de bonne qualité ne s'accommodent pas facilement de la présence des boues.

Il paraît plus judicieux d'assurer un entretien régulier et de prendre des précautions, plutôt que de laisser des situations se dégrader et d'intervenir dans des conditions plus difficiles et plus coûteuses ou précipitées, lors de pluies d'orages importantes, pour faciliter l'écoulement hydraulique et éviter les problèmes majeurs d'inondation. Par contre sur certains cours d'eau où la situation est devenue intolérable, un curage urgent s'impose.

En ce qui concerne les sédiments toxiques qui sont anciens, rechercher la responsabilité de leur dépôt est difficile. Cette pollution de stock nécessite une solidarité pour en assurer le traitement. Il n'existe pas de solutions faciles mais il conviendrait de rechercher des solutions acceptables, dans le respect de la réglementation sur les déchets, parmi lesquels on peut citer :

- maintenir les boues sur place dans les rivières,
- prendre les boues en l'état et les mettre en dépôt, ce qui ne peut être qu'une possibilité d'attente car là où il y a des boues toxiques, il faut en assurer le traitement,

- dans certains cas utiliser les boues pour transformer les friches industrielles en espaces verts afin de mieux les intégrer au monde urbain,
- conditionner dans des modules les boues déshydratées et les transporter ensuite dans des sites adaptés pour lesquels des études d'impact auraient montré l'absence de risque de pollution pour la nappe phréatique,
- gérer les sites de confinement pour les boues de stock (ou résultant d'entretiens périodiques) en prévoyant un zonage particulier dans les POS,
- mettre en place une classification toxique des boues.

Reconquérir le patrimoine écologique

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a explicitement prévu que la protection des zones humides et des milieux aquatiques (y compris les estuaires) était d'intérêt général. Elle énonce d'ailleurs (art.1) que «l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation».

La reconquête du patrimoine naturel, qui ne se limite pas au linéaire de la rivière mais comprend le bassin versant, passe par une recherche de l'équilibre écologique. Cette recherche doit se réaliser par un état des lieux et un état des usages des milieux aquatiques. C'est à partir de ces éléments que l'on bâtira des scénarios permettant d'évaluer à la fois techniquement, socialement et économiquement les risques sur l'environnement et les utilisations que l'on veut en faire.

La volonté des collectivités territoriales, prochainement contractualisée dans le plan Etat-Région, pousse à inclure cette reconquête au dispositif général de trame verte dont l'objectif est de relier par des corridors biologiques des espaces naturels sensibles, réservoirs précieux de biodiversité. Ces cours d'eau sont d'évidents corridors et entrent parfaitement dans ce cadre.

Cette surveillance des équilibres écologiques et de la politique de la qualité de l'eau pourrait être favorisée grâce à la création d'écogardes. Il est recommandé aux SAGE la création de telles brigades utiles pour l'environnement mais aussi pour l'emploi et l'économie.

1

Maîtriser l'érosion et le ruissellement

L'érosion et le ruissellement sont très liés en zones rurales et apportent aux cours d'eau des sédiments qui génèrent des nuisances : dépôts gênant la circulation de l'eau ou des bateaux, colmatage des frayères, asphyxie des herbiers sur les fonds, apport d'engrais et de produits phytosanitaires...

Pour enrayer ce problème, il semble nécessaire d'orienter les actions sur les points suivants :

- implanter, comme le souhaite la profession agricole, des jachères fixes sur les bords de rivières et les zones inondables,
- éviter le plus possible le labourage dans le sens de la plus grande pente et au ras des rivières,
- inciter à la fois à l'embocagement et à la plantation de banquettes enherbées en particulier en travers des talwegs. La plantation de haies permet de lutter contre les inondations et de forcer les eaux à s'infiltrer.

Des solutions financières sont actuellement possibles dans les programmes en cours d'élaboration pour aider les agriculteurs ; une sensibilisation à ces problèmes pourrait amener à de bons résultats.

En zone urbaine, l'augmentation des surfaces imperméabilisées est la cause d'apports plus brutaux au milieu naturel, voire de graves désagréments pour les habitants. Tout ce qui a pour effet de limiter le ruissellement et de réguler les débits est favorable pour les cours d'eau : les chaussées poreuses, les bassins d'orage.

2

Maîtriser l'exploitation des granulats

L'exploitation des gravières et des granulats crée une pollution thermique entraînant le déficit de certains poissons et une pollution sédimentaire, par dépôts calcaires qui colmatent le fond des rivières et détruisent les frayères.

Il y a nécessité de les combler et de les restaurer pour améliorer la capacité piscicole.

3

Lutter contre l'eutrophisation

L'eutrophisation est un enrichissement quantitatif du milieu mais c'est aussi un appauvrissement qualitatif entraînant la disparition d'espèces sensibles.

Le phénomène d'eutrophisation qui était marginal se développe dans les rivières et le long des côtes. Les rejets de phosphates enrichissent le milieu, et, quand la température s'élève, il y a développement anormal d'algues, avec risque d'anoxie. L'objectif est d'éliminer les gros rejets industriels et urbains. Toutes les stations d'épuration sur lesquelles on réalise des travaux devront traiter l'azote et, en ce qui concerne le phosphore, il faut continuer la mise en place d'un réseau d'observation afin de définir rapidement une politique cohérente.

Il faudra aussi veiller aux relations nappe-rivière afin qu'il n'y ait pas de diffusion réciproque de l'azote.

4

Retrouver la vocation à poissons migrateurs

Il faut valoriser les rivières par le retour des poissons migrateurs et leur permettre de remonter jusqu'aux frayères, en particulier par l'aménagement des barrages. Les barrages sont un obstacle à la circulation des poissons migrateurs mais sont aussi un obstacle à la circulation des eaux et un facteur d'homogénéisation et de banalisation de l'habitat.

Leur forte densité altère aussi la qualité physicochimique des eaux de surface en limitant la capacité d'autoépuration des cours d'eau.

A un moment donné, ils ont représenté un apport économique certain mais aujourd'hui les nuisances qu'ils engendrent ne sont plus compensées.

Permettre la libre circulation des poissons migrateurs est une obligation législative.

Il semble essentiel de tenir compte des observations faites dans les schémas départementaux de vocation piscicole car ils fournissent des axes d'actions.

L'ouverture régulière des barrages n'est qu'un pis-aller qui ne règle pas de façon satisfaisante les problèmes posés par les barrages, en terme de disparition des espaces propices aux frayères notamment.

La meilleure solution dans l'absolu est l'ouverture totale des barrages, avec aménagement éventuel des seuils résiduels ; la réalisation d'échelles à poissons permet de rétablir le franchissement quand cette ouverture totale est impossible.

La mise en place d'un «plan salmonidés migrants» pourrait traiter cette question de manière globale.

Notons que les rivières non concernées par les migrants salmonidés doivent permettre la libre circulation des poissons : en effet, ceux-ci remontent vers les frayères afin de se reproduire dans ces rivières. Le problème des barrages se pose dans les mêmes termes que pour les rivières à vocation «grands migrants».

5

Entretien des cours d'eau

Il est nécessaire de lutter contre les conséquences des activités anthropiques et contre la dégradation naturelle.

L'entretien régulier des cours d'eau (berges, fonds) est susceptible d'éviter un certain nombre d'interventions qui sont lourdes pour le milieu naturel et coûteuses. Il sera préféré le recours aux méthodes douces avec une attention particulière qui doit être portée au fauchage régulier (avec récupération des herbes et végétaux) assuré avec des moyens rudimentaires et par des personnes ayant un minimum de formation pour effectuer ces travaux.

L'entretien régulier des cours d'eau implique la mise en place de structures intercommunales adaptées aux limites des bassins versants et même d'engager des écogardes.

6

Assurer la maîtrise des sols dans les zones humides

Les zones de détente, celles des étangs où une population défendant son droit d'occupation compromet l'équilibre naturel, méritent une intervention particulière. Les zones pour l'instant non contaminées par l'habitat sauvage doivent être particulièrement protégées.

Dans les lits majeurs, qui doivent être correctement définis et qui sont des zones naturelles inondables, il conviendrait de limiter l'urbanisme afin d'abord de protéger les personnes ; en outre, ces zones servent de tampon naturel aux crues et constituent une richesse écologique. L'utilisation de jachères fixes en bordure des cours d'eau de même que des lagunes en dérivation de rivières pourraient permettre un écrêtement des crues et une épuration naturelle.

Valoriser le littoral

Afin de permettre une meilleure exploitation des atouts touristiques et économiques du littoral, il est indispensable d'orienter les efforts à la fois vers un arrêt des rejets directs et une diminution de la pollution des rivières.

1

L'aspect conchylicole

Le littoral possède une grande valeur économique compte tenu d'une production de moules dans le Pas de-Calais et d'une production de coques et de moules dans la Somme.

Cette production intéresse 180 à 250 familles selon les années, créant de ce fait une activité artisanale, certes pénible, mais socialement intéressante, ainsi que pour toute une population pratiquant la pêche à pieds de loisir.

Mais la qualité microbiologique des eaux littorales est médiocre, elle compromet la conchyliculture et constitue un facteur de risque sanitaire pour les personnes qui consomment des coquillages provenant directement de cueillettes sauvages.

Par rapport à la pollution physicochimique, la pollution bactérienne est une contamination rapidement assimilée par les coquillages. Inversement, lorsque les coquillages sont placés dans une eau propre, ils voient leur pollution bactériologique diminuer plus rapidement que la pollution physicochimique.

Afin d'éviter toute livraison directe à la consommation humaine de coquillages ne présentant pas les garanties suffisantes de salubrité, les coquillages des zones insalubres doivent être traités préalablement dans une station de purification.

Deux nouvelles stations de purification (une à Wimereux et une en Baie de Somme) dont la durée de vie sera de 15 ans vont entrer en service prochainement.

A court terme, il faut maintenir et développer l'effort d'épuration sur le littoral (par exemple la zone agroalimentaire de Capécure à Boulogne), l'insalubrité pouvant devenir telle, que l'on atteindrait des normes ne permettant plus de faire passer les coquillages dans les installations de purification.

A plus long terme, il faudrait se donner les moyens d'atteindre un objectif de qualité élevé et retrouver, en particulier en baie de Somme, une salubrité conforme aux normes pour permettre la consommation directe des coquillages.

Des zones de réserve pourraient être envisagées dans les grands secteurs d'exploitation de coquillages. Ces secteurs de pêche et d'élevage des coquillages peuvent être identifiés comme sensibles car il s'agit d'endroits nécessitant des traitements complémentaires au traitement actuel des effluents.

Enfin, les zones de frayères et de nourriceries littorales ne font pas encore l'objet d'une directive communautaire spécifique sur laquelle on puisse s'appuyer. Ces zones méritent que l'on y attache une attention particulière, étant donné leur sensibilité potentielle aux rejets anthropiques et à la désoxygénation des eaux de fond.

2

L'aspect touristique

Il existe aussi une activité touristique fort importante qui risque de se développer avec l'ouverture du tunnel sous la Manche : il serait cohérent qu'une meilleure qualité des eaux de baignade accompagne ce développement.

On note un léger mieux en particulier en Baie de Somme, où, sur certaines plages, des améliorations spectaculaires ont eu lieu.

Dans l'ensemble, les résultats bactériologiques restent médiocres malgré d'importants travaux d'assainissement réalisés.

La sécurité sanitaire des eaux de baignade doit être assurée par une amélioration des procédés de désinfection des eaux résiduelles des stations d'épuration du littoral. C'est pourquoi, il faut poursuivre, jusqu'à son achèvement, le contrat de plan qualité des eaux du littoral en intégrant les grandes communes pour compléter l'effort réalisé par les petites, en particulier en éliminant les pollutions de proximité pour essayer de déverser une pollution zéro sur les plages.

Il faut également trouver des solutions au problème de l'occupation anarchique des dunes (habitations illégales) puisqu'il s'agit de zones génératrices de pollutions diffuses (raccordement à l'égout inexistant).

Maîtriser les usages de l'eau

1

Tenir compte des usages de l'eau

Dans certains secteurs, l'eau est rare : le nord du bassin en est l'illustration avec le Canal à Grand Gabarit qui assure l'alimentation du Dunkerquois mais qui, pour ce faire, en étiage, capte la totalité des débits disponibles à l'amont des cours d'eau Escaut, Sensée, Scarpe et Lys.

Dans ces secteurs où la ressource est limitée, il convient de s'assurer avant toute décision de réalisation, d'implantation, de développement d'activités, que les quantités d'eau nécessaires sont bien disponibles. C'est ainsi que :

- les implantations industrielles dans le Dunkerquois doivent nécessairement avoir une sécurité d'alimentation en eau en sachant que la contribution actuelle de l'Audomarois ne peut plus augmenter.
- la future liaison Seine Nord devra intégrer les aspects économie des ressources en eau superficielle (recyclage aux écluses, bassin d'épargne...)
- la demande accrue en irrigation doit être maîtrisée (il semble pour l'instant que ce soit le vague quant aux quantités d'eau prélevées dans les eaux souterraines).

Pour le moment, on ne connaît pas à moyen terme l'évolution des besoins agricoles en matière d'irrigation ; il faut donc infléchir la demande en irrigation malgré la mise en place de contraintes imposées aux producteurs par les industriels de l'agroalimentaire qui n'hésitent pas à chercher dans d'autres régions leur intérêt.

La quantité prélevée est moins importante (20 à 25 millions de m³) que les 500 millions de m³ prélevés dans le bassin, mais il s'agit à la fois d'un problème de débit instantané prélevé et d'une demande très forte en certaines périodes et en certains secteurs (la plus grosse demande étant en période sèche).

La gestion cohérente des nouveaux besoins nécessite la réalisation d'un bilan entre, d'une part les quantités d'eau disponibles et, d'autre part, les besoins en eau intégrant l'alimentation en eau potable et industrielle et les besoins agricoles.

Seul un tel bilan permettra les arbitrages quantitatifs indispensables dans le cadre d'une véritable gestion des ressources.

En outre, les actions visant à l'économie d'eau sont évidemment recommandées :

- dans le domaine industriel, de nombreux efforts ont déjà été réalisés (recyclage) et doivent se poursuivre
- dans celui de la consommation en eau des habitants, le retard en équipement ménager et sanitaire de la région occasionne une progression de la demande individuelle. Une gestion rationnelle de la ressource en eau passe par la lutte contre le gaspillage.

Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation des usagers sont nécessaires. De même, il faut veiller aux fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable, même si des gains substantiels sont difficiles techniquement et financièrement.

Enfin, signalons le problème des stations de relevage et des zones d'affaissements, qui mérite une attention particulière car il y a risque de perturbation des écoulements superficiels.

2

Assurer les loisirs de l'eau

L'usage de l'eau pour des activités piscicoles, nautiques et de loisirs est parfaitement conciliable. Il s'agit d'un problème de partage du temps et d'organisation.

Pour la pratique de la pêche et en s'appuyant sur le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique, une réflexion pourrait être menée sur les places respectives de la pêche de poissons blancs ou de truites arc-en-ciel surdensitaires, et de la pêche «sportive» de salmonidés «indigènes» y compris migrateurs.

En effet, cette dernière constitue à la fois une incitation à la préservation et à la reconstitution de milieux aquatiques de qualité, et une valorisation de ceux-ci.

Il ne faut pas négliger les besoins liés au développement des activités plus ou moins ludiques, espaces verts, golfs... pour lesquelles, comme pour l'eau industrielle ou agricole, l'utilisation d'eau potable n'est pas forcément requise.

Les plans d'eau résultant de l'exploitation des granulats peuvent constituer des ressources financières pour les riverains et les collectivités par le produit des locations pour la pêche ou la voile qui compensent ainsi les anciennes recettes provenant de l'extraction.

Il s'agit d'une suite logique à l'extraction mais il convient d'être prudent car la multiplication des zones de loisirs pose d'autres problèmes ; elle contribue au développement d'autres services et donc d'autres nuisances.

3

Renforcer la police des eaux

Même en cas de situation privilégiée de la ressource en eau, il apparaît fondamental d'être attentif à la délivrance des autorisations de prélèvements et à la surveillance des prélèvements effectués.

La mission de la police des eaux doit être affirmée, en particulier pour les ouvrages de prises d'eau pour les secteurs agricoles.

Mais aujourd'hui, l'augmentation des petits prélèvements inférieurs à 80 m³/h qui ne sont soumis qu'à un régime de déclaration, influe sur la ressource en eau. Il paraît au minimum important d'en avoir connaissance.

La mise en place des Missions Inter Services de l'Eau (MISE) entre les DDE, DDAF et VN (Voies Navigables) va également dans le sens d'une action coordonnée en matière de police des eaux.

En cas de conflits d'intérêt, on dispose, en dehors de l'outil économique, de l'outil de concertation et de réglementation. S'il n'y a pas d'accord, l'arbitrage se fera par l'administration en fonction des éléments recueillis lors des études particulières. Dans tous les cas, le respect scrupuleux des lois existantes est la condition essentielle du crédit attaché au SDAGE et à ses ambitions.

Informer et sensibiliser

L'aspect sensibilisation communication pour les orientations du SDAGE a son importance afin de permettre une certaine pédagogie auprès des acteurs que sont les citoyens.

Il faudra mettre en parallèle la nécessité de préserver l'eau par rapport à ce qui a déjà été fait et la conséquence sur le montant des factures d'eau. Celles-ci pourraient constituer un bon support pour transmettre des messages forts.

Une action plus soutenue pourrait se développer sous réserve des moyens dont on pourrait disposer.

L'ensemble des actions proposées dans ces six axes trouvera un territoire d'exemplarité dans les zones du Parc Naturel Régional en cours d'extension à l'Avesnois et aux Monts de Flandre.